

Contentieux administratif (CM + TD)

Infos pratiques

- > ECTS : 6.0
- > Nombre d'heures : 48.0
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique

Présentation

Le cours de contentieux administratif est une matière fondamentale et obligatoire pour tous les étudiants qui sont inscrits dans le M1 droit public ainsi que pour tous les étudiants du parcours Droits de l'Homme du Master SJDH. Elle fait l'objet de travaux dirigés.

Le cours se rapporte à l'étude des règles du procès administratif. Le cours s'articule en trois parties : présentation du contentieux administratif et de la juridiction administrative, la compétence et le jugement. Dans la première partie, on s'intéressera notamment aux transformations de la justice administrative. La seconde partie, plus technique, porte sur l'étude des règles de compétence et les différentes missions juridictionnelles du Conseil d'État. La dernière partie accorde une large part à l'étude des référés en matière administrative en raison de la place de plus en plus importante que cette procédure au pris au cours des dix dernières années. On étudiera également les règles de recevabilité, la procédure d'instruction et la phase du jugement proprement dite.